

Votre guide de vote aux élections législatives et aux référendums de 2020.



E231 08/20 French



Élections en 2020 : informations et déroulement

Vérifiez que vous êtes inscrit(e) et que vos informations sont à jour.

Vous devez être inscrit(e) pour pouvoir voter. Vous devez vous inscrire si vous avez au moins 18 ans, si vous êtes un(e) citoyen(ne) néo-zélandais(e) ou un(e) résident(e) permanent(e) et vous avez vécu en Nouvelle-Zélande pendant plus de 12 mois consécutifs à un moment de votre vie.



Inscrivez-vous tôt pour pouvoir voter rapidement et facilement

Si vous êtes inscrit(e) d'ici au dimanche 13 septembre au plus tard, vous recevrez par la poste un pack EasyVote environ 2 semaines avant le jour du scrutin.

Votre pack EasyVote vous indique quand voter et inclut une présentation des candidats. Il contient également votre carte EasyVote personnalisée qui rend la procédure de vote plus rapide et plus facile.

Vous pouvez vous inscrire après le 13 septembre, y compris le jour du scrutin. Cependant, si vous vous inscrivez après cette date, vous ne bénéficierez pas de la carte EasyVote. Vous devrez également utiliser un vote spécial qui est une procédure plus longue.



Inscrivez-vous, vérifiez ou mettez à jour vos informations en ligne

L'inscription et la vérification, ou la mise à jour de vos informations en ligne est facile en utilisant votre permis de conduire, votre passeport néo-zélandais ou un identifiant RealMe vérifié. Allez sur [vote.nz](https://www.vote.nz)

Vous pouvez également vous inscrire dans n'importe quel bureau de vote à partir du 3 octobre ou demander un formulaire d'inscription d'une des façons suivantes :

- En composant le **0800 36 76 56**
- En envoyant votre nom et votre adresse par SMS gratuit au **3676**



Votez tôt

Les élections législatives et les référendums 2020 se dérouleront désormais le samedi 17 octobre. Votez tôt et passez moins de temps dans une file d'attente. Vous n'avez pas besoin d'attendre le jour des élections pour voter.

Début du scrutin : samedi 3 octobre à 9h00

Fin du scrutin : samedi 17 octobre à 19h00



Votez localement si vous le pouvez

Il est plus rapide et plus facile de voter près de chez vous. Vous pouvez voter dans n'importe quel bureau de vote de Nouvelle-Zélande, mais devrez remplir un formulaire supplémentaire si vous votez en dehors de votre circonscription.



Heures et jours d'ouverture des bureaux de vote et comment les trouver

Vous pouvez vous inscrire et voter aux élections législatives et aux référendums dans n'importe quel bureau de vote à partir du samedi 3 octobre jusqu'au jour du scrutin, le samedi 17 octobre.

Le samedi 17 octobre, jour des élections, tous les bureaux de vote seront ouverts de 9h00 à 19h00.

Vous pourrez accéder aux informations sur les lieux et les heures d'ouverture des bureaux de vote en consultant le lien [vote.nz](https://www.vote.nz), ou en composant le numéro **0800 36 76 56**.



Vous pouvez également voter à deux référendums

En parallèle aux élections législatives, vous pouvez également participer à deux référendums. Un référendum est un vote sur une question.

Vous pouvez voter pour ou contre l'entrée en vigueur de la loi « End of Life Choice Act 2019 » donnant aux personnes atteintes d'une maladie incurable la possibilité de recourir à l'euthanasie. Vous pouvez également vous prononcer pour ou contre la légalisation de l'utilisation récréative du cannabis.

Des informations supplémentaires sur les référendums sont disponibles en consultant le lien : [referendums.govt.nz](https://www.referendums.govt.nz)



Pour obtenir plus d'informations sur l'inscription et le vote :

- Consultez [vote.nz](https://www.vote.nz)
- Composez le **0800 36 76 56**
- Consultez [facebook.com/VoteNZ](https://www.facebook.com/VoteNZ)

Transmettez ces informations au besoin.

Les informations sur l'inscription et le vote sont disponibles dans d'autres langues sur le site : [vote.nz](https://www.vote.nz)

Comment voter

1 Prenez un stylo et votre carte EasyVote

Vous pouvez apporter votre propre stylo pour cocher vos bulletins de vote. Si vous oubliez votre stylo, ne vous inquiétez pas car nous en aurons beaucoup à votre disposition. Apportez votre carte EasyVote pour accélérer la procédure de vote. Vous pourrez voter même si vous avez oublié votre carte ou si vous n'en n'avez pas.



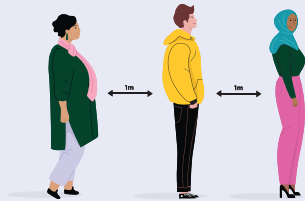
2 Utilisez le gel désinfectant fourni pour les mains

Avant de prendre les bulletins de vote, utilisez le gel désinfectant fourni pour les mains.



3 Suivez les instructions

Dans le bureau de vote, des bénévoles seront présents pour vous orienter. Ils assureront également l'organisation des files d'attente et l'a distanciation entre les personnes.

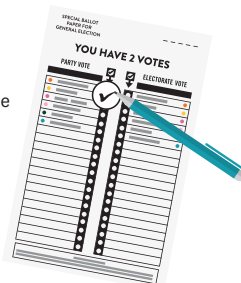


4 Élections législatives

Pour les élections législatives, vous disposez de deux votes : un vote de parti et un vote de circonscription.

Votre vote de parti

Le vote de parti décide en grande partie du nombre total de sièges attribués à chaque parti politique au Parlement. Les partis avec la plus grande proportion de voix obtiendront davantage de sièges au Parlement. Que vous soyez sur la liste générale ou maorie, vous pourrez choisir parmi les mêmes partis politiques. Sur le bulletin de vote, cochez le nom du parti politique de votre choix.

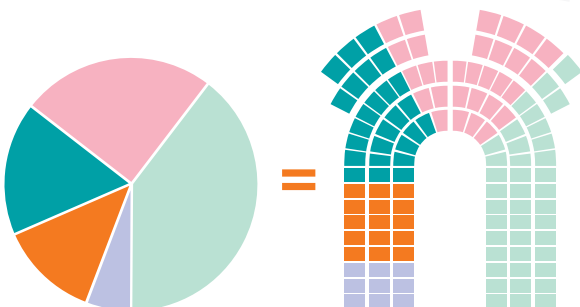
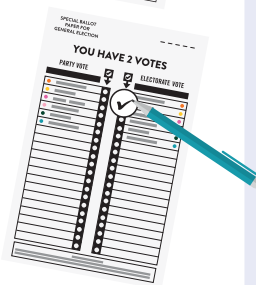


Votre vote de circonscription

Le vote de circonscription consiste pour vous à choisir le député de votre circonscription. Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de votes dans votre circonscription sera votre député.

Si vous choisissez la liste maorie, vous voterez pour un candidat dans une circonscription maorie. Si vous choisissez la liste générale, vous voterez pour un candidat dans une circonscription générale.

Sur votre bulletin de vote, cochez le nom du candidat que vous aimeriez avoir comme député.



Cette proportion des votes de parti = la même proportion de sièges au Parlement

5 Vote référendaire

Sur le bulletin de vote des référendums, vous votez en répondant aux questions des référendums. Cochez « Yes » ou « No ».

Le vote aux référendums est facultatif. Vous pouvez également décider de ne voter qu'à un référendum.



6 Mettez vos bulletins de vote dans les urnes disponibles

7 Utilisez le désinfectant pour les mains avant de partir

Lorsque vous sortez, veuillez utiliser le désinfectant pour les mains fourni. Voilà, vous avez voté !



Vous ne pouvez pas vous rendre dans un bureau de vote ?

S'il vous est difficile ou impossible d'accéder à un bureau de vote, d'autres options sont disponibles pour vous permettre de voter.

Si vous vivez dans une maison de retraite et ne pouvez pas vous déplacer vers un bureau de vote, le scrutateur de votre bureau de vote local contactera le responsable de votre établissement pour organiser votre participation au vote.

Si vous ne pouvez pas vous rendre dans un bureau de vote parce qu'hospitalisé(e), un ami ou un parent peut, dès le 3 octobre, vous apporter vos bulletins de vote.

Si vous ne pouvez pas vous rendre à un bureau de vote à cause de problèmes de santé ou de mobilité, vous pouvez demander de l'aide. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le lien : vote.nz ou en composant le **0800 36 76 56** pour prendre connaissance de vos options.

Voter depuis l'étranger

Vous pouvez vous inscrire et voter depuis l'étranger à partir du mercredi 30 septembre jusqu'au samedi 17 octobre à 19h00 (heure de Nouvelle-Zélande).

Le moyen le plus facile et le plus rapide de voter depuis l'étranger consiste à télécharger et à imprimer vos bulletins de vote pour les élections législatives et les référendums à partir du lien vote.nz

Vous pouvez éventuellement vous rendre dans un bureau de vote établi à l'étranger ou demander que des bulletins de vote postaux vous soient envoyés. Ces options peuvent dépendre de la situation de la COVID-19 dans votre région. Consultez vote.nz pour les dernières informations sur le vote depuis l'étranger.

Si vous avez besoin d'aide pour voter depuis l'étranger, veuillez nous contacter aux numéros suivants :

Appel téléphonique depuis l'étranger : +64 9 909 4182
(les tarifs d'appels internationaux peuvent s'appliquer)

Appel téléphonique depuis la Nouvelle-Zélande : 0800 36 76 56

Besoin d'aide pour lire ou cocher vos bulletins de vote ?

Un ami, un parent ou un membre du bureau de vote peut vous aider à lire ou à cocher vos bulletins de vote. Cette personne peut :

- vous accompagner dans l'isoloir ;
- lire les bulletins de vote pour vous ;
- cocher les bulletins de vote pour vous.

Cette personne ne peut pas vous dire pour quel parti ou candidat voter aux élections législatives, ni vous suggérer une réponse aux questions sur les référendums.

Si vous êtes aveugle, mal-voyant(e) ou souffrez d'un handicap physique qui vous empêche de cocher vos bulletins de vote sans assistance, vous pouvez voter en utilisant le service de dictée téléphonique.

Vous devez vous inscrire pour utiliser ce service. composez le **0800 028 028** et sélectionnez l'option 1 pour vous inscrire.

Vous pouvez vous inscrire à partir du lundi 14 septembre jusqu'au jeudi 15 octobre à 19h00.

Consultez vote.nz pour des informations supplémentaires à propos de ce service.